

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 mai 2023

SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1166)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD249

présenté par
M. Zulesi, rapporteur

ARTICLE 2

Après le mot :

« concernés »,

supprimer la fin de l'alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.